



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/INF. 5F2

Paris, 9 juillet 2010

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet - 3 août 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives

5F : Plan d'Action du programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire

RÉSUMÉ

Comme demandé par le Comité du patrimoine mondial dans sa Décision **33 COM 5A** (Séville, 2009), ce document d'information contient un projet de Plan d'action du programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire (présenté dans sa version originale dans le Document *WHC-10/34.COM 5F*), ainsi qu'une liste d'actions prioritaires. Le document présente également des informations sur d'autres activités associées réalisées par le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives, les Etats parties et un Groupe de travail scientifique dans le cadre du Programme thématique sur la préhistoire.

I. CONTEXTE

1. Lors de sa 32e session, le Comité du patrimoine mondial, au paragraphe 11 de sa Décision **32 COM 10A**, a remercié le Gouvernement de l'Espagne pour son offre généreuse de financement d'une étude thématique sur les sites préhistoriques. Financée par le Fonds-en-dépôt espagnol, en tant que programme spécial dans le cadre de la Présidence espagnole du Comité, il a été jugé pertinent d'entamer cette étude par un très exigeant processus de consultation, sur une année, auprès d'experts universitaires, d'institutions scientifiques, de représentants des organisations consultatives, de membres du Comité du patrimoine mondial et d'experts nationaux, afin d'identifier les priorités en matière de coopération à mettre en œuvre dans le cadre de la *Stratégie globale* pour le patrimoine mondial.
2. Les grands domaines d'intervention de cette étude couvrent au moins deux millions et demi d'années et des milliards d'objets différents, de manifestations culturelles, de modes d'établissements domestiques de la vie humaine avec leurs rites funéraires associés et de modalités de colonisation des zones géographiques les plus extrêmes de la planète. Une telle échelle de temps s'en trouve plus étendue encore si l'on y intègre également les ancêtres de la lignée humaine. Cet espace temps est, par conséquent, le lieu d'un développement considérable de l'homme, porteur de nombreux processus biologiques, sociaux et culturels, à la fois fondamentaux et transcendants dans l'histoire de l'évolution de l'Homme. Nous renvoyant au berceau de l'humanité sur Terre, cette étude induit non seulement le recours à une méthodologie archéologique et à la recherche appliquée afin d'interpréter la nature et le comportement de ces premiers témoignages de la vie humaine, mais elle nous rappelle également la sagesse, et par conséquent, le défi, qui consiste à combiner culture et nature, afin d'atteindre la Valeur Universelle Exceptionnelle de ces biens.
3. Les biens entretenant des liens étroits avec les origines de l'humanité, bien que présents dans toutes les régions du monde, sont insuffisamment représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Le peu de reconnaissance dont jouit la valeur de ces biens rend difficile leur conservation et la gestion de leur singulière vulnérabilité par les Etats parties.

II. PROCESSUS DE CONSULTATION

4. Le Centre du patrimoine mondial a organisé une réunion d'experts internationaux, intitulée « *Préhistoire et Convention du patrimoine mondial : vers un Plan d'action et des études thématiques associées* », au Siège de l'UNESCO, les 3 et 4 novembre 2009. Son objectif était de définir, sur la base des discussions menées avec les 18 experts internationaux et les représentants des organisations consultatives (ICCROM, UICN et ICOMOS), les grands axes du développement, de la stratégie et de la mise en œuvre de cette initiative.
5. Une réunion internationale d'experts, intitulée « *Evolution humaine et Convention du patrimoine mondial* », s'est déroulée à Burgos (Espagne), du 21 au 25 mars 2009, avec la participation de 20 experts internationaux, de représentants des

organisations consultatives (ICOMOS et UICN) et d'institutions scientifiques de 14 Etats parties.

6. Une réunion internationale intitulée "*Art rupestre et Convention du patrimoine mondial*" s'est déroulée à uKhahlamba / Parc du Drakensberg (Afrique du Sud), du 3 au 8 avril 2009. Elle a rassemblé 44 délégués gouvernementaux, des représentants des organisations consultatives, des experts internationaux et des gestionnaires de sites.
7. Une réunion internationale sur "*Sites préhistoriques et Convention du patrimoine mondial*" s'est tenue à Bahreïn, du 10 au 14 mai 2009, a rassemblé 20 participants de 15 Etats parties et des organisations consultatives.

III. COOPÉRATION

8. Une coopération étroite a été établie avec des institutions scientifiques de recherche interdisciplinaire et de recherche appliquée en conservation, notamment: le Musée *Origins Centre* / Université de Witwatersrand (Afrique du Sud), l'Université de Dar Es Salaam (République Unie de Tanzanie), le Collège de France, le Muséum national d'Histoire naturelle (dont le Musée de l'Homme) (France), l'Universita Degli Studi di Roma La Sapienza (Italie), le Musée national et Centre de recherche Altamira, Université Complutense de Madrid (Espagne), l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), l'Université d'Harvard (Etats-Unis d'Amérique), l'Université de Berkeley (Etats-Unis d'Amérique), l'Université de Buenos Aires (Argentine), le Musée d'Etat de Géorgie (Géorgie), l'Université de Kyoto (Japon), le Musée de l'Université Hanyang (République de Corée), le Musée national des Philippines (Philippines) et l'Institut de paléontologie des vertébrés et de paléoanthropologie (Chine), entre autres institutions.
9. Depuis août 2008, le Centre du patrimoine mondial travaille en collaboration avec les organisations consultatives : ICOMOS, ICCROM et UICN. À la suite de réunions avec ces dernières, en octobre 2009 et janvier 2010, une étude thématique sur l'évolution de l'Homme (financée par le Fonds-en-dépôt espagnol pour le patrimoine mondial) est actuellement en cours de préparation par les organisations consultatives.
10. Plus de 90 délégations permanentes auprès de l'UNESCO ont été contactées afin de récolter des informations sur les gestionnaires ou autorités de gestion des sites concernés inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur leur Liste indicative, en vue de développer la coopération et de compléter un questionnaire relatif aux sites étudiés.

IV. ADOPTION DU PROGRAMME

11. Le **Programme thématique du patrimoine mondial** a été adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 33e session, en juin 2009, à Séville, Espagne. (**Décision 33 COM 5A**)¹.

¹ Pour consulter dans son intégralité la **Décision 33 COM 5A**: <http://whc.unesco.org/document/102015/>

Suite à l'approbation du Programme, l'essentiel des activités mises en œuvre de juin 2009 à mai 2010 a concerné la réflexion à mener sur le développement futur du Programme et la préparation du Plan d'action, en collaboration avec les institutions et experts internationaux, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les organisations consultatives et les Etats parties.

12. Une réunion internationale, intitulée « *Préparation du Plan d'action, Groupe de travail scientifique* », s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 12 au 14 septembre 2010. Son objectif était d'examiner les recommandations du Comité du patrimoine mondial à sa 33e session et d'aborder la question de la mise en œuvre du Programme afin de préparer la finalisation du Plan d'action pour soumission à la 34^e session du Comité du patrimoine mondial en 2010. Cette réunion a rassemblé des experts scientifiques de l'Université d'Harvard (Etats-Unis d'Amérique), du Muséum national d'histoire naturelle (France), de l'Université Degli Studi di Roma La Sapienza (Italie), de l'Université de Tübingen (Allemagne) et de l'Université de Witwatersrand (Afrique du Sud). Les membres du Groupe de travail scientifique ont étudié les recommandations du Comité au paragraphe 13 de la Décision **33 COM 5A**, dont la pertinence a été examinée en relation à :

- l'intitulé du Programme thématique afin de mieux faire coïncider les domaines thématiques clés du Programme avec les recommandations du Comité du patrimoine mondial;
- la reconnaissance du caractère continu des cultures communautaires autochtones;
- la visibilité mondiale du Programme thématique.

13. Une réunion, intitulée "*Plan d'action, Rédaction de la Décision 33 COM 5A du Comité*", s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, le 22 octobre 2009, en présence de représentants des Délégations impliquées dans la rédaction de la Décision 33 COM 5A (Australie, Bahreïn, Israël, Kenya, Espagne et Etats-Unis d'Amérique). Les discussions ont porté sur les recommandations du Comité du patrimoine mondial concernant le Programme dans la Décision **33 COM 5A**, sur l'intitulé du Programme ainsi que sur la manière de mettre en œuvre cette Décision.

14. Une réunion intitulée "*Plan d'action, organisations consultatives*", s'est déroulée au Siège de l'UNESCO à Paris, le 27 octobre 2009. Elle a permis d'assurer, avec les organisations consultatives (UICN, ICOMOS, ICCROM), le suivi des différentes réunions s'étant tenues en 2009, d'en discuter les résultats et conclusions en lien avec les études thématiques et de s'entretenir de la contribution des organisations consultatives dans le cadre des activités à venir.

15. Une réunion internationale, intitulée "*Plan d'action, Groupe de travail scientifique*" s'est tenue au Siège de l'UNESCO, du 14 au 18 mai 2010. Les recommandations finales ayant émergé des 10 derniers mois de consultation ont été mises en commun pour finaliser le Plan d'action soumis à la 34^e session du Comité du patrimoine mondial. Un accord a été trouvé sur une version révisée de l'intitulé du Programme, "*Evolution humaine: adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS)*"², ainsi que sur la définition et la hiérarchisation des axes de travail à

² Intitulé original : *Human Evolution : adaptations, dispersals and social developments (HEADS)*

développer ultérieurement.

15.1. En se penchant sur les recommandations du Comité du patrimoine mondial, les débats ont mené à une version révisée de l'intitulé du Programme, « ***Evolution humaine: adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS)***».

Quelques notions centrales en relation avec le Programme qui y furent discutées :

15.2 L'Evolution humaine se rapporte aux origines de la vie et du développement social de l'Homme. Les processus qui y sont associés remontent aux ancêtres les plus reculés des lignages humains, dont le façonnage d'outils est un exemple vieux d'au moins 2.6 millions d'années. Ce témoignage est de plus en plus précieux car il est une réserve de savoir sur les fondations et la diversité de la vie humaine, de l'expérience et du comportement social dont nous avons hérité.

15.3. Les biens relevant de ce programme sont les témoignages d'une vaste majorité des différents modes d'existence de l'humain, tout comme nombre d'évolutions biologiques, comportementales et technologiques ont par la suite modelé le devenir de l'humanité telle que nous la connaissons aujourd'hui. Ce long processus n'a cessé de transformer l'expérience humaine pour la faire passer d'une vie dans un environnement naturel à une vie dans un environnement largement construit, d'un mode de vie de chasseur-cueilleur en passant par une vie d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs plus sédentaires, à nos jours, où une majorité des populations humaines vit dans un environnement urbain artificiel.

15.4. Durant cet immense laps de temps, les lignées humaines ont montré chaque fois une remarquable capacité d'adaptation, s'étendant des tropiques à un large éventail d'environnements en constante évolution, des régions équatoriales aux régions arctiques, des continents aux îles, des basses terres aux hautes altitudes, des déserts aux zones humides. La diversité du patrimoine humain est représentée dans de nombreux sites à travers le monde préservant ainsi le témoignage inestimable de l'histoire de l'Homme depuis ses origines.

15.5. Les sites qui sont spécifiquement liés à l'évolution de l'Homme incluent:

- Des biens qui sont liés à des processus bio-culturels du lignage humain portant des témoignages de la vie et de l'histoire de la terre ;
- Des processus témoignant de changements biologiques et culturels, de dispersion, de migration, de cognition et de toutes les adaptations y étant associées au niveau mondial ;
- Les origines et la diversité du genre Homo (tant génétiquement, que biologiquement, et anatomiquement) et de ses formes d'organisations sociales;
- Les changements majeurs correspondant à des étapes cognitives (comme la parole, la musique, les croyances, la danse, l'art) à opposer alors aux innovations technologiques (comme la domestication du feu et la conception d'outils);
- La colonisation de nouveaux environnements et la dispersion.

15.6 Les sites en lien avec l'évolution de l'Homme peuvent être distribués selon une multitude de catégories, incluant **les types de biens** identifiés comme suit :

- Vestiges utiles à la reconstruction de paléo-environnements;
- Vestiges accompagnés de restes humains, y compris intentionnels tels que les sites funéraires, tumulus et tombes mégalithiques ;
- Preuve d'une occupation humaine, utilisation et modification de grottes et abris sous roche, éphémères ou non, comme les tells ou les sites monumentaux ou à peine visibles, comme les sites de mise à mort ou de boucherie;
- Sites miniers, carrières et vestiges de déchets;
- Caches, campements et équipements abandonnés ou perdus;
- Modification artificielle de l'environnement, lors d'activités de chasse, de pêche et de mise en place de système de drainage, de fossés ou d'enclos, sites de travail du sel, production de poterie;
- Paysages évolutifs de longue séquence associés aux communautés chasseurs-cueilleurs;
- Lieux aux valeurs immatérielles liées au critère (vi) et aux paysages culturels associatifs, tels les paléo-paysages et les sites d'art rupestre;
- Sites importants pour l'histoire des sciences, tels que le Néandertal, Zoukhoudian, Trinil, Cro-Magnon, Balzi Rossi, Altamira;
- Biens liés aux traces de mobilité humaine et de mouvements de populations répétés et de longue durée;
- Biens liés au commerce.

15.7. Dans le cadre de ce Programme thématique, **l'art rupestre** est envisagé, sous sa forme de peintures et de gravures, comme un témoignage clair et durable de la volonté humaine de transmettre des croyances et des concepts de pensées à travers l'art et les représentations graphiques. Des expériences partagées tant par des gestionnaires de sites que par des experts internationaux ont mis en évidence un large éventail de problématiques liées à l'art rupestre : sa signification spirituelle, les besoins en recherche pluridisciplinaire, la nécessité d'impliquer les descendants d'artistes dans la gestion et la prise de décision, le besoin d'assistance pour développer des directives variées visant à impliquer les parties prenantes, comprendre les processus naturels de dégradation, initier et entretenir la documentation et les systèmes de suivi des sites du patrimoine mondial.

V. RÉUNIONS CONNEXES

16. Réunion internationale sur les “*Archives internationales de l'art rupestre*”, Siège de l'UNESCO, 22 décembre 2009. En réponse à l'élaboration d'un dépôt d'art rupestre international, une réunion fut organisée avec six représentants d'institutions spécialisées dans l'archivage numérique d'art rupestre: le Conseil national de la recherche scientifique (CSIC, Espagne), l'*Origins Centre* (Afrique du Sud), le Centre Camuno d'études préhistoriques (Italie), l'Union internationale des sciences préhistoriques et protohistoriques (UISPP), l'Institut polytechnique de Tomar (Portugal) et les Archives suédoises pour la recherche en art rupestre (Suède).

17. Réunion internationale, “*La culture Chinchorro d'un point de vue comparatif*” (Arica, Chili, du 5 au 8 janvier 2010). Une conférence internationale et nationale d'experts s'est tenue sur l'analyse comparative du dossier de proposition d'inscription des *Sites archéologiques premiers de la culture Chinchorro*, soumis à la Liste indicative du Chili en 1998. Douze spécialistes, dix experts nationaux et représentants de l'ICOMOS et de son Comité national chilien ont assisté à cette réunion.

18. Rencontre internationale intitulée «*Analyse comparative du Site archéologique du Delta du Diquis* » (Costa Rica, du 8 au 12 mars 2010). Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, en collaboration avec le Ministère de la culture du Costa Rica et le Bureau de l'UNESCO à San José, a organisé une réunion d'experts internationaux pour l'élaboration d'une analyse comparative du *Site archéologique du Delta du Diquis*, avec le soutien financier du Fonds-en-dépôt espagnol. La réunion s'est déroulée en différents lieux du Costa Rica, notamment San José, la Zona Sur, la Communauté de Bolas, Palmar Norte, le Delta de Diquis et Sierpe.

19. Suite à la décision du Ministère de la culture et de l'information de Bahreïn d'installer les services d'accueil aux visiteurs et d'interprétation des 11 biens formant les ensembles funéraires de Dilmun et Tylos (bien soumis à la Liste indicative de Bahreïn en 2008), un atelier fut organisé du 13 au 17 juin 2010 afin de définir un Plan d'action préliminaire vers la réalisation d'un concept « musée sériel » afin d'interpréter les valeurs des ensembles funéraires de Dilmun et Tylos, de planifier de futures recherches et d'établir un plan de gestion, de conservation et de protection du site.

VI. PLAN D'ACTION ET PATRIMOINE MONDIAL

A. Objectifs du plan d'action

20. Principaux objectifs:

- i. Etablir des liens entre recherche scientifique et conservation intégrée en reconnaissant les valeurs scientifiques des biens en relation avec les origines de l'Homme ;
- ii. Opérer dans le cadre de la *Stratégie globale*, lancée par le Comité du patrimoine mondial en 1994, afin d'élargir la définition du patrimoine mondial pour qu'elle reflète

- d'avantage la pleine diversité des biens culturels et naturels de Valeur Universelle Exceptionnelle ;
- iii. Reconnaître les sites qui sont des témoignages exceptionnels des interactions premières entre l'être humain et la terre, de comportements culturels anciens, d'étapes cognitives et expressions premières de sa créativité ;
 - iv. Préserver les biens identifiés d'une détérioration progressive due à leur ancienneté et à la vulnérabilité de leur structure ;
 - v. Développer des initiatives collaboratives durables de sensibilisation en encourageant la mise en place de réseaux entre organisations consultatives, Etats parties, Commissions nationales et institutions nationales et internationales pour la mise en œuvre du Plan d'action;

B. Résultats attendus

21. Pour la période de la Stratégie à moyen terme, établie entre 2010 et 2013, le Plan d'action permettra au Programme d'atteindre les résultats suivants:

- i. Crédibilité. Assurer la crédibilité scientifique des actions du Programme thématique en s'appuyant solidement sur la recherche appliquée et interdisciplinaire pour développer l'analyse comparative et l'évaluation de l'authenticité, de l'intégrité et de la Valeur Universelle Exceptionnelle des sites; réviser et mettre à jour les Listes indicatives nationales et régionales sur la base des études thématiques menées par les organisations consultatives ;
- ii. Conservation. Créer des initiatives de jumelage entre biens du patrimoine mondial pour partager les méthodologies émergentes des meilleures pratiques de conservation et de gestion, et développer la recherche appliquée à la préservation à long terme des sites anciens ;
- iii. Renforcement des capacités. Encourager une coopération étroite entre experts nationaux et internationaux, universités, instituts de recherche, organisations consultatives et Centre du patrimoine mondial afin de développer des programmes dédiés au renforcement des capacités en matière de conservation et de gestion des biens du patrimoine mondial associés ;
- iv. Communication. Lancer une page Web sur le site internet du Centre du patrimoine mondial pour établir une base de données ressource, un réseau mondial d'échange d'informations et un forum en ligne. Les monographies seront publiées dans le cadre des *Cahiers du patrimoine mondial* et seront co-financées et co-publiées avec des institutions de recherche.
- v. Communautés. Mettre en place une communauté du patrimoine mondial afin de développer la coopération par la création d'un fichier d'experts, de gestionnaires de site, de représentants d'organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial. Le Plan d'action a été conçu pour servir le renforcement de la coopération avec les communautés locales et évaluer l'efficacité des méthodologies participatives pour que le bien soit inscrit lors de la phase initiale du processus de proposition d'inscription ou pour des biens déjà inscrits.

22. Les objectifs et actions prioritaires sont indiqués au **Tableau 1**.

TABLEAU 1. Objectifs et actions prioritaires

Objectifs	Actions prioritaires
<p>1. Crédibilité La recherche scientifique soutient l'ensemble des actions du Programme par le biais de l'évaluation de l'authenticité, de l'intégrité et de la VUE des sites inscrits ou candidats à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, qui vise à assurer la conservation future de ces biens vulnérables. La nature de ces biens nécessite une coopération forte entre les champs des sciences naturelles et de la culture.</p> <p>Au cours du processus de consultation, l'accent a particulièrement été mis sur la nécessité de voir se développer les propositions d'inscription de sites en série, les extensions de site et la coopération entre sites, afin d'encourager les autorités locales et les Etats parties à collaborer et étendre les responsabilités en matière de proposition d'inscription, conservation, recherche, documentation et gestion. En plus de la procédure formelle de propositions d'inscription de biens en série, une interaction informelle est à encourager par le « jumelage » de sites similaires et l'échange d'informations et de compétences.</p>	<p><i>Action 1.1</i> <u>Authenticité, intégrité et justification de VUE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> i. Faciliter l'appui au processus de proposition d'inscription et aux demandes d'Assistance internationale préparatoire. ii. Elaborer des méthodologies d'analyse comparative. iii. Formuler des orientations spécifiques aux propositions d'inscription en série. iv. Explorer toutes les possibilités d'application des critères (i) à (vi) liés à la notion d'évolution de l'Homme, y compris celle d'une interprétation plus large du critère (viii). v. Encourager la collaboration entre instituts scientifiques et organisations consultatives dans la mise en place de partenariats scientifiques. <p><i>Action 1.2</i> <u>Listes indicatives</u></p> <ol style="list-style-type: none"> i. Améliorer la qualité des inventaires et de l'information disponible afin de mettre à jour et d'aider à la préparation des Listes indicatives, et de promouvoir l'harmonisation régionale de ces dernières. ii. Développer les partenariats en mettant particulièrement l'accent sur les régions sous-représentées. iii. Identifier et hiérarchiser, avant 2013, les potentielles propositions d'inscriptions en série qui ajouteraient crédibilité, représentativité et équilibre à la Liste du patrimoine mondial, tels les sites de grottes archéologiques, ou tout autre type de sites qui contribuerait à une meilleure compréhension de l'évolution de l'Homme. <p><i>Action 1.3</i> <u>Etudes thématiques</u></p> <ol style="list-style-type: none"> i. Soutenir les organisations consultatives dans la mise à jour des études thématiques sur l'Evolution de l'Homme. ii. Développer les études thématiques en fonction des besoins du Programme et des décisions du Comité du patrimoine mondial s'y rapportant.
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection renforcée des sites liés à l'Evolution de l'Homme par une attention et une coopération internationales accrues. • Développement des partenariats, en particulier dans les régions sous-représentées. • Mise en place d'un soutien scientifique et technique pour informer le Comité du patrimoine mondial afin que ses décisions soient bien documentées. 	

Indicateurs de performance

- Nombre de dossiers de propositions d'inscription soumis.
- Nombre de chercheurs et instituts de recherches impliqués.
- Nombre de documents techniques préparés pour des réunions.
- Nombre de réunions internationales.
- Nombre de congrès internationaux de recherche présentant les concepts d'évolution de l'Homme et de patrimoine mondial.

Repères

- 3 dossiers de propositions d'inscription soumis d'ici à 2013.
- 1 proposition d'inscription en série d'ici à 2013.
- 1 atelier de recherche appliquée à la conservation.
- 3 réunions internationales.
- Participation à 3 congrès internationaux.

Objectifs	Actions prioritaires
2. Conservation	<p><i>Action 2.1</i> <u>Conservation</u></p> <ol style="list-style-type: none">Développer des orientations servant à l'évaluation d'impact sur les sites archéologiquesPromouvoir une méthodologie à faible coût pour veiller <i>in situ</i> à la VUE des biens.Encourager la recherche appliquée à la conservation : recherche et technologie.Développer un protocole et/ou des standards internationaux d'intervention sur les sites tels que les grottes.Soutenir les programmes visant à améliorer la conservation des sites associés et à assurer leur protection à long terme par la production d'orientations et de manuels de bonnes pratiques en matière de conservation et de mise en œuvre des nouvelles technologies.Développer des mécanismes afin d'évaluer l'impact d'un tourisme réalisable.Appliquer la <i>Convention du patrimoine mondial</i> de façon proactive afin de promouvoir des méthodes de conservation à grande échelle.Améliorer l'accès aux études de cas des meilleures pratiques. Fournir des études de cas de recherche avancée en conservation et augmenter l'accès à des meilleures pratiques de cas concrets en coopération avec des institutions liées.
Résultats <ul style="list-style-type: none">• Protection accrue des sites vulnérables (déjà inscrits ou qui pourraient potentiellement être proposés pour inscription).	

- Mise à jour et développement de la recherche scientifique afin d'étendre les connaissances et d'améliorer la compréhension des origines de l'Homme.
- Progrès en matière de méthodologie de conservation.
- Mise en œuvre des orientations et protocoles de conservation sur les sites associés.
- Définition d'orientations visant à réglementer l'intervention dans les grottes.
- Formuler des orientations afin d'évaluer l'impact sur les sites archéologiques.

Indicateurs de performance

- Nombre de d'orientations finalisées et publiées.
- Nombre de sites mettant en œuvre *in situ* une méthode à moindre coût de suivi de la VUE des biens.
- Nombre d'études de cas réalisées sur les sites en matière de conservation.
- Nombre de conservateurs et d'institutions de conservation impliqués.
- Nombre de réunions internationales.
- Nombre d'institutions associées à l'initiative; nombre d'utilisateurs du portail Internet.
- Nombre d'évaluations d'impact effectuées sur les sites archéologiques associés.

Repères

- 1 ensemble d'orientations réglementant l'intervention dans les grottes.
- 1 ensemble d'orientations visant à évaluer l'impact sur les sites archéologiques.
- 1 atelier de recherche appliquée à la conservation.
- 2 réunions internationales.
- 5 sites mettant en oeuvre *in situ* une méthode à moindre coût de suivi de la VUE.

Objectifs	Actions prioritaires
<p>3. Renforcement des capacités</p> <p>Renforcer l'appui apporté aux institutions identifiées comme pertinentes tant au niveau mondial, régional, national que local, afin de développer les capacités de gestion, les initiatives de formation et d'échange d'informations, et ce, conformément au mandat élargi de l'UNESCO en tant que branche intellectuelle des Nations Unies, en particulier dans sa mission visant à établir des réseaux mondiaux de savoir et à développer les capacités nationales.</p>	<p><i>Action 3.1.</i> <u>Formation en gestion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Renforcer les capacités des gestionnaires de biens à assurer de manière efficace la gestion des sites associés. ii. Mettre en œuvre des programmes régionaux de gestion à destination des gestionnaires de sites. iii. Explorer les opportunités à saisir au sein de chaque région concernant les biens liés dans le cadre de l'exercice du Rapport périodique <p><i>Action 3.2.</i> <u>Coopération en matière de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Explorer des pratiques conjointes des secteurs privé et public afin d'identifier les meilleures pratiques de formation et d'assurer un financement durable. ii. Développer les initiatives de formation dans le cadre de jumelage entre sites. iii. Promouvoir la coopération inter-institutionnelle entre les établissements internationaux d'enseignement supérieur, les Commissions nationales, les centres de

	<p>catégorie II de l'UNESCO, afin d'encourager le potentiel d'échanges en matière d'expertise et de recherche, la coopération Nord-Sud-Sud et la diffusion de l'information et des pratiques.</p>
	<p>Action 3.3 <u>Formation et initiatives de sensibilisation</u></p> <p>i. Développer les capacités nationales par le biais d'initiatives de formation afin de promouvoir des normes de sensibilisation constamment mis à jour, guidées par les organisations consultatives, le Centre du patrimoine mondial et les institutions universitaires.</p>
	<p>Action 3.4 <u>UNITWIN</u></p> <p>i. Mettre en oeuvre des initiatives de formation et de recherche dans le cadre du réseau UNESCO UNITWIN, en collaboration avec des institutions nationales et internationales et les Commissions nationales.</p>
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération accrue aux niveaux mondial, Nord-Sud-Sud et inter-institutionnel. • Renforcement des capacités nationales et régionales. • Identification des possibilités de financement pour un soutien durable aux activités du Programme. 	
<p>Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers de formation, de formateurs et de personnes formées. • Nombre de supports didactiques produits. • Niveau d'expertise impliqué et degré d'équilibre régional. • Nombre d'institutions impliquées. 	
<p>Repères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un réseau UNESCO UNITWIN et organisation d'au moins 3 ateliers de formation <i>in situ</i>. • Nombre des personnes formées. • Nombre d'échanges entre gestionnaires de sites et partenaires via le site Internet du Programme. • 2 cours de formation organisés par un centre UNESCO de catégorie II. • Elaboration de modules de formation en ligne (e-learning) en collaboration avec les organisations consultatives. 	

Objectifs	Actions prioritaires
<p>4. Communautés</p> <p>Le développement et la promotion des communautés aux niveaux international, national et local sont des éléments vitaux permettant de soutenir la mise en œuvre du Programme et d'assurer actions complémentaires, synergies et viabilité.</p>	<p><i>Action 4.1</i> <u>Communautés scientifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Mettre en place un Groupe de travail interdisciplinaire d'experts à la source du dispositif afin de centraliser la réflexion scientifique en cours, l'échange d'information et les actions futures du Programme , et qui travaillera en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial.
	<p><i>Action 4.2</i> <u>Communautés locales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Renforcer le rôle des communautés locales sur et aux environs des sites et encourager leur participation active dans la maintenance, la conservation et la gestion de ces derniers. ii. Explorer les possibilités de projets pilotes sur le lien entre conservation et développement durable au niveau local. iii. Coopération avec les communautés autochtones. iv. Développer les stratégies d'engagement communautaire et explorer les relations entretenues avec un large éventail de valeurs patrimoniales. v. Développer des méthodologies participatives avec les communautés locales. vi. Intégrer le potentiel de développement des sites par le tourisme culturel durable au profit des communautés locales. vii. S'assurer que les systèmes de gestion incluent l'implication proactive et coopérative de la communauté. viii. Evaluer le bénéfice du statut du patrimoine mondial pour les biens associés.
	<p><i>Action 4.3</i> <u>Communautés nationales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Développer une coopération plus importante entre Etats parties, Commissions nationales et institutions nationales (publiques et privées), notamment pour la mise à jour des Listes indicatives.
	<p><i>Action 4.4</i> <u>Communauté mondiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Développer une communauté internationale du patrimoine mondial dédiée au Programme afin de promouvoir la collaboration entre gestionnaires de sites et Etats parties en matière de recherche, de renforcement des capacités, d'organisation de sessions de formation, écoles de terrain, expositions

	<p>et programmes d'échanges <i>in situ</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> ii. Développer des actions pour une meilleure participation du public. iii. Explorer la possibilité d'initiatives du patrimoine mondial à destination de la jeunesse dans le cadre des objectifs du Programme. iv. Encourager les méthodologies participatives pour améliorer la connaissance et l'appréciation des sites du patrimoine mondial non monumentaux et vulnérables, et diversifier la gamme des méthodes d'évaluation des sites.
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération accrue avec les communautés locales dans tous les processus décisionnels de conservation et de gestion des sites. • Mise à jour des Listes indicatives des Etats parties. • Flexibilité accrue en matière d'échange de méthodes de conservation et d'expertise technique. • Sensibilisation accrue des biens anciens liés à l'évolution de l'Homme et leurs liens avec la diversité culturelle. 	
<p>Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers de formation. • Nombre de supports pédagogiques produits. • Niveau de participation des populations locales. • Nombre de participants aux programmes d'échanges internationaux. • Nombre des praticiens locaux participant au processus décisionnel. 	
<p>Repères</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 projets pilotes de participation communautaire <i>in situ</i>. • 1 programme éducatif mené conjointement avec le Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial, « <i>Le patrimoine mondial aux mains des jeunes</i> ». • Echange d'informations entre la communauté scientifique, les communautés locales et la communauté de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> par le site Internet. 	

Objectifs	Actions prioritaires
<p>5. Communication</p> <p>Lancement d'une vaste campagne de communication, avec pour objectif principal l'intégrité scientifique, dans le but de renforcer la diffusion du savoir et d'étendre la prise de conscience générale des valeurs de ces sites.</p>	<p><i>Action 5.1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Mettre en oeuvre une vaste stratégie de communication internationale dont l'objectif sera de mettre en lumière les valeurs scientifiques et l'intégrité des biens en question. ii. Préparer une campagne internationale pour 2013. <p><i>Action 5.2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> i. Lancement d'un site Internet pour le Programme et les activités associées.

<p>La stratégie visera à établir des liens entre les communautés scientifiques/ universitaires et le grand public.</p>	<p><i>Action 5.3</i></p> <p>i. Développement d'un site Internet et des <i>Archives internationales d'art rupestre</i> qui seront utiles à la conservation des sites et à l'analyse comparative du processus de proposition d'inscription. Le site Internet jouera également le rôle d'un système aisément accessible de mise en réseau de l'information concernant la préparation des dossiers de propositions d'inscription et de plans de gestion, les formations disponibles et les possibilités de financement.</p>
	<p><i>Action 5.4</i></p> <p>i. Publications de monographies dans le cadre de la collection des <i>Cahiers du patrimoine mondial</i>.</p>
	<p><i>Action 5.5</i></p> <p>i. Entretenir et développer un Groupe de travail scientifique international pour soutenir la diffusion des résultats.</p>
	<p><i>Action 5.6</i></p> <p>i. Programmes de sensibilisation pour encourager une plateforme d'échanges de connaissances.</p>
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visibilité accrue du Programme et de ses activités par le biais de son site Internet, des campagnes internationales et régionales de communication et des publications. • Sensibilisation accrue du public à l'authenticité, l'intégrité et aux valeurs des sites associés. • Echange constant d'informations entre le Centre du patrimoine mondial et la communauté consacrée à l'évolution de l'Homme. 	
<p>Indicateurs de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports médiatiques utilisés. • Nombre d'utilisateurs du Programme du site Internet (portail du Centre du patrimoine mondial). • Nombre d'utilisateurs des <i>Archives mondiales d'art rupestre</i> (portail du Centre du patrimoine mondial). • Nombre de publications. 	
<p>Repères</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 projets de partenariats avec les médias. • 4 publications. • 1 campagne internationale de communication créée avant 2013. 	

Objectifs	Actions prioritaires
6. Coopération	<i>Action 6.1</i> <ul style="list-style-type: none"> i. Coopération avec les centres UNESCO de catégorie II afin d'optimiser la portée du programme et de favoriser le développement d'initiatives de formation et de recherche aux niveaux régional et international. ii. Coopération avec les Bureaux régionaux de l'UNESCO. iii. Accords signés avec des institutions de recherche.
Résultats <ul style="list-style-type: none"> • Echange et accès facilités à différentes méthodologies, mettant davantage l'accent sur des approches nature/culture inclusives et contextualisées. 	
Indicateurs de performance <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de gestion mis à jour. • Nombre de nouvelles méthodes de conservation mises en oeuvre à la suite d'actions de formation. • Nombre de centres et Bureaux régionaux de l'UNESCO impliqués. • Nombre d'accords signés avec des institutions de recherche. 	
Repères <ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers de formations organisés dans des Centres de catégorie II. • 3 Centres de catégorie II impliqués. • 4 Bureaux régionaux de l'UNESCO impliqués. • 3 contrats établis avec des institutions associées. 	

VII. ACTIVITES ASSOCIÉES

23. Résumé des actions prévues entre 2010 et 2013, conformément aux discussions engagées avec les Etats parties:

ACTIVITES A COURT TERME, 2010-2011

24. *“Etude thématique des organisations consultatives sur les Sites d’hominidés fossiles”*, financée par le Fonds-en-dépôt espagnol. En soutien des activités du programme, l'ICOMOS et l'UICN ont entrepris, en juillet 2010, une étude thématique sur les sites d'hominidés fossiles pour inscription potentielle sur la Liste du patrimoine mondial. Cette étude explore le vaste champ des premiers restes d'hominidés dans un cadre à la fois régional et mondial, et poursuit ainsi les progrès accomplis par une étude menée précédemment par l'ICOMOS. Elle sera finalisée en décembre 2010 et rendue disponible ultérieurement sous forme d'une publication.

25. Réunion internationale au Siège de l'UNESCO, les 5 et 6 juillet 2011, intitulée *“Archives internationales d'art rupestre”*. Cette réunion évaluera les ressources

techniques actuelles et les réseaux établis afin de soutenir l'initiative de développement d'archives internationales d'art rupestre du patrimoine mondial.

26. *Site Internet.* Une Internet consacrée au Programme sera lancée en août 2010 sur le portail Internet du Centre du patrimoine mondial afin de fournir une plate-forme d'échanges de savoir et de ressources, de renforcer et développer la coopération internationale et d'entretenir des voies de communication et d'information nécessaires à la réussite et à l'avenir du Programme. A la demande d'experts internationaux, des organisations consultatives et des Etats parties, la page web visera également à assurer une ressource mondiale de savoir à destination des Etats parties, décideurs politiques, experts, institutions et gestionnaires de sites afin, non seulement, de soutenir l'objectif d'une conservation durable des biens après leur inscription au patrimoine mondial, mais également, d'aider à la réalisation de l'analyse comparative des sites candidats à une future proposition d'inscription et l'échange des cas d'étude des meilleures pratiques.

27. Une publication sur les domaines thématiques clés d'intervention et les activités du Programme, complétée par des contributions d'experts internationaux du Groupe de travail scientifique, est prévue pour décembre 2010.

28. Une publication de l'« *Analyse comparative sur l'archéologie des chasseurs-cueilleurs. Sites archéologiques de culture Chinchorro* », est prévue pour octobre 2010. Elle inclura les contributions scientifiques de 12 experts internationaux et visera à soutenir l'effort d'identification de la Valeur Universelle Exceptionnelle des *Sites archéologiques de culture Chinchorro* (Chili) et son dossier de proposition d'inscription.

29. Une réunion internationale, intitulée « *Plan de gestion du site d'art rupestre de Tchitundo Hulo* », est prévue entre octobre 2010 et janvier 2011, en Angola. A la demande du Fonds pour le patrimoine mondial africain, une rencontre internationale sera organisée afin de réviser le plan de gestion du site dans le contexte des méthodes de conservation à la lumière du vaste éventail de sites d'art rupestre de la région, dans le but de créer des initiatives de jumelages entre sites. Cette activité comprendra également un atelier de deux semaines *in situ* en langue portugaise à l'intention de 20 participants, et un autre atelier avec l'équipe de la Province namibienne visera à finaliser le plan de gestion du site. Ces activités seront organisées par le Centre du patrimoine mondial et le Fonds pour le patrimoine mondial africain, en collaboration avec le Ministère de la culture de l'Angola, le Ministère des affaires étrangères du Brésil, le Gouvernement provincial namibien, le Bureau de l'AECID à Luanda et les organisations consultatives. Cette proposition de projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs visés par le Plan d'action de l'UNESCO (Stratégie à moyen terme 2009-2013) et ceux du Plan stratégique 2010-2014.

30. Une publication des résultats de la réunion internationale portant sur l'« *Analyse comparative du site archéologique du Delta du Diquis* » au Costa Rica, qui s'est tenue du 6 au 12 mars 2010 dans le cadre du processus de proposition d'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et l'analyse comparative des Chefferies préhispaniques d'Amérique centrale, sont également prévues.

31. Une réunion, intitulée « *Rédaction du plan de conservation du site d'art rupestre de Samaipata* », se déroulera à Samaipata, en Bolivie, en novembre 2010, en collaboration avec la municipalité de Samaipata, financée par le Fonds-en-dépôt espagnol pour le patrimoine mondial.

32. Une réunion internationale ayant pour thème la « *Préparation de la feuille de route pour la promotion de l'inscription des sites africains sur l'origine de l'Homme sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO* » est prévue en février 2011, en Ethiopie. Cette rencontre aura pour objectif de lancer le processus d'établissement d'une feuille de route en appui à la conservation future des sites liés à l'origine de l'Homme en Afrique. La réunion sera organisée par le Fonds pour le patrimoine mondial africain et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans le cadre du Plan d'action de l'UNESCO (Stratégie à moyen terme, 2009-2013) et du Plan stratégique 2010-2014 du Fonds pour le patrimoine mondial africain, les activités proposées visent à mettre en place un cadre de travail solide et à entreprendre le travail nécessaire de recherche documentaire pour étayer un dossier de proposition d'inscription réalisable des sites africains de l'évolution de l'Homme sur la Liste du patrimoine mondial.

33. Développement d'un réseau UNITWIN/Chaires UNESCO entre le Centre du patrimoine mondial, les Commissions nationales et des institutions spécialisées. Le projet portera principalement sur une coopération interdisciplinaire portant sur les champs de l'histoire naturelle et de la diversité culturelle, en relation avec la notion d'évolution de l'Homme : nature, sciences humaines et sciences de la conservation (paléoécologie, archéologie préhistorique, paléoanthropologie, conservation du patrimoine). L'accent sera mis sur la promotion de la coopération Nord-Sud-Sud et la collaboration intersectorielle entre anthropologie sociale, primatologie, muséologie et sciences de l'éducation. La date de lancement du projet est fixée à octobre 2011.